

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteur 3 : Chemin Saint-Antoine / Saint-Claude /
Route des Carles**

***MARDI 13 OCTOBRE 2009 à 18 heures,
Salle Jean Despas***

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers,
M. HAUTEFEUILLE et Mme SIRI, élus, président et suppléante du quartier,
M. STRAZZIERI et Mme CHABROL, coprésident et suppléante du quartier,
Mmes SERRA, ISNARD, SERDJENIAN, GIBERT, GUERIN, M. GUIBOURG, élus,
Mme GONTIER, Directrice Générale Adjointe des Services,
M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques,
Mmes CAMBAY, ARNOUX, M. ILBERT, Services Techniques,
M. DUBOIS, chef de poste adjointe de la Police Municipale,
M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD rappelle aux participants qu'il s'agit de la quatrième rencontre avec les administrés. Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran (voir annexe).

* * *

Avant d'évoquer les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, M. GIRAUD tient à remercier Mme CHABROL et M. STRAZZIERI pour leur implication aux côtés des élus et des services municipaux.

* * *

ROUTE DES PLAGES

Travaux

Les travaux actuellement en cours, sont réalisés en partenariat entre le Conseil Général et la Ville. En effet, la route appartient au Conseil Général, cette collectivité assure donc la prise en charge des travaux réalisés sur cette dernière, seuls les accotements relèvent de la compétence de la Ville.

Ces aménagements consistent actuellement en des reprises ponctuelles du revêtement existant. Par la suite, un tapis d'enrobé général sera disposé, avec la création de pistes cyclables des deux côtés de la voie.

Le Conseil Général va réhabiliter, entre le carrefour de la Bouillabaisse et le chemin des Tamaris, les deux voies existant côté "descente" et créer une voie côté "montée". A partir de la ZAC et jusqu'au carrefour du Chemin Sainte-Anne, une voie de circulation de chaque côté sera maintenue avec, au milieu, une troisième voie permettant aux véhicules de traverser en toute sécurité.

La Commune, quant à elle, assure le remplacement des tampons sur le réseau d'assainissement (33 plaques), la réalisation d'une traversée de route, à hauteur de la route des Carles, permettant de pouvoir alimenter ultérieurement des poteaux d'incendie et l'aménagement des accotements des deux côtés de la voie.

Deux "passages protégés" sont également prévus : le premier au niveau du chemin des Tamaris, le second près de la ZAC. Si nécessaire, d'autres aménagements de ce type seront réalisés.

Il est précisé que ces travaux, devant se terminer fin octobre, correspondent aux demandes des riverains.

A la suite d'interventions d'administrés, il est précisé que l'éclairage de la route des Plages n'est pas prévu dans le projet actuel présenté par le Conseil Général.

Stationnement

Les accotements de cette voie très fréquentée sont systématiquement occupés par des véhicules. De plus, de nombreux camions en stationnement, notamment au croisement des routes Carles / Val de Rian, laissent leurs moteurs en marche, toute la nuit, occasionnant d'importantes nuisances visuelles et olfactives.

La Police Municipale a procédé à des interventions. Toutefois, il est évident que les jours de marché ou à l'occasion d'importants événements, les agents sont principalement missionnés dans le centre ville.

Une fois les travaux terminés, la phase répressive sera accentuée.

Nettoisement

Jusqu'à présent, les accotements de cette voie n'étaient pas entretenus, ni nettoyés. A l'issue des travaux en cours de réalisation, les riverains espèrent une amélioration de la situation.

CHEMIN des MARRES

Les riverains soulignent la grande difficulté qu'ils rencontrent pour accéder ou sortir de ce chemin. En effet, de très nombreux véhicules stationnent à son entrée et sur le trottoir.

La Police Municipale procède actuellement au relevé des immatriculations des véhicules en stationnement abusif. Des contacts seront ensuite pris avec les propriétaires et la mise en fourrière sera programmée si la situation ne s'améliore pas.

ZAC SAINT-CLAUDE

Stationnement

Une administrée a signalé, depuis de nombreux mois, la présence de deux véhicules stationnés devant sa propriété. Il en est de même pour un deux roues, à l'entrée de la zone.

La Police Municipale a identifié ces véhicules. Ils seront enlevés par la fourrière municipale dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, il est constaté par les riverains de la zone que de nombreux propriétaires ont abattu leurs murets, leur donnant ainsi directement accès sur la voirie. De ce fait, les emplacements de stationnement, disponibles autrefois au droit de ces séparations, ont disparu.

Circulation

Il est déploré la circulation à grande vitesse de certains véhicules à l'intérieur de la zone. La pose d'entraves est sollicitée par les riverains.

Des actions communes sont menées entre la Police Municipale et la Gendarmerie afin de contrôler la vitesse et les nuisances sonores créées par les véhicules. Dorénavant, les deux roues trop bruyants seront immédiatement confisqués et amenés à la fourrière municipale. Les contrevenants devront procéder aux mises en conformité d'usage avant de récupérer leur véhicule.

Travaux

La deuxième tranche de travaux concernant la réfection de la voirie de cette zone devait se dérouler dans le courant de l'année prochaine. Toutefois, un bâtiment va être construit, destiné à accueillir les services techniques municipaux.

Les travaux se trouvent donc reportés d'ici deux ou trois ans. En attendant, un entretien ponctuel de la chaussée sera organisé.

A l'occasion de la réalisation de cette nouvelle tranche de travaux, des réflexions seront menées afin d'améliorer sensiblement la circulation, le stationnement et les livraisons.

Nettoisement

A la suite de différentes interventions de riverains se plaignant du manque d'entretien de la zone, il est précisé que la société SITA, prestataire de service en matière de nettoyage de la Ville, n'a pas ce secteur en charge, ce dernier n'étant pas prévu dans son contrat.

Toutefois, après discussion, le responsable de la société s'engage à nettoyer la rue principale de la zone dorénavant, une fois par mois. En accord avec les riverains, il est décidé que cette intervention sera programmée le samedi matin.

De plus, les administrés se plaignent du manque de civisme des propriétaires de chiens. Un distributeur de sacs à déjections canines est demandé. Le service Environnement procédera à cette installation dans les meilleurs délais. Il est rappelé qu'un arrêté municipal existe autorisant la verbalisation des contrevenants.

L'installation de poubelles est demandée. Le service Environnement traitera au mieux cette requête.

Livraisons

Des problèmes sont soulevés avec le manque d'emplacements destinés aux livreurs. Une zone est à ce jour définie pour ces professionnels mais est continuellement occupée par des véhicules autres.

A la demande des riverains, de nouveaux emplacements destinés aux livraisons seront créés.

A cette occasion, il est rappelé que les horaires de livraisons dans la zone sont les mêmes que ceux fixés pour la Ville, à savoir de 6 h à 11 h du matin, conformément à l'arrêté municipal en vigueur. En cas de problème, les administrés sont invités à contacter la Police Municipale.

VEGETATION

Il est rappelé aux riverains du quartier l'obligation d'entretenir la végétation de leurs propriétés. Trop souvent, les haies empiètent sur la voie publique, créant des problèmes de sécurité (circulation des piétons, visibilité) et empêchent le nettoyage des voies.

CARREFOUR des CARLES

A ce jour, les acquisitions foncières sont en cours. Les études sont prévues pour 2010 avec réalisation des travaux fin 2010, début 2011.

Des sondages vont être réalisés dans les prochains jours. A terme, le carrefour permettra d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons qui bénéficieront de trottoirs adaptés aux personnes à mobilité réduite.

ROUTE des CARLES

Les riverains, très inquiets par la circulation à grande vitesse sur cette route, souhaitent la mise en place d'un panneau limitant cette dernière à 30 km/h et soulignent que lorsque cette voie était placée en sens unique, la sécurité était mieux assurée.

Il est rappelé que ce sens de circulation était temporaire et justifié par les travaux de la station d'épuration.

A cette occasion, les riverains demandent qu'une disposition soit prise afin de limiter la vitesse des véhicules quittant la route des Plages pour emprunter la route des Carles. Cette dernière n'étant pas du tout adaptée.

Les services ont noté cette requête importante et l'étudieront au plus vite.

Concernant le mur détérioré, au pied duquel des barrières en béton armé ont été disposées, le dossier est en cours d'instruction auprès du service juridique municipal. La prise en charge des travaux reste à déterminer et le montant des travaux à réaliser est conséquent.

DENOMINATION et NUMEROTATION des VOIES

Le dossier est en cours afin de dénommer l'ensemble des voies de la Commune. Un cabinet de géomètres travaille sur ce thème.

Concernant la zone artisanale, des numéros existent déjà. Ils seront donc conservés. En revanche, la zone portera dorénavant le nom de "Bernard BLUA", ancien maire mais surtout écrivain provençal reconnu. La famille BLUA a donné son accord à ce sujet.

Les petites impasses de la zone seront également toutes dénommées (français et provençal) à partir de métiers anciens.

De plus, un panneau indicateur sera positionné à l'entrée de la ZAC.

CHEMIN SAINT-ANTOINE

Travaux

La réhabilitation de cette voie est inscrite au budget. En attendant, des réparations ponctuelles seront réalisées. A cette occasion, la création de caniveaux sera envisagée.

Circulation

Les riverains attirent l'attention des élus sur la dangerosité de ce chemin, très étroit que les automobilistes empruntent à grande vitesse.

La signalisation routière est en place et là encore, l'incivisme et l'irresponsabilité des usagers est relevé.

Environnement

Des écoulements d'eau, occasionnés par la vidange d'une piscine, sont constatés très fréquemment sur ce chemin. Les piétons qui l'empruntent sont donc obligés de se déporter sur la voie de circulation, déjà très dangereuse.

Les services municipaux doivent prendre les contrevenants sur le fait. Il est donc demandé aux riverains de contacter le service Environnement.

ENVIRONNEMENT

Corbeilles à papier

L'entreprise retenue par la Ville pour fournir 50 corbeilles à papier n'a pas traité la commande comme il se doit. De ce fait, ces équipements qui devaient être disposés en Ville avant la saison, seront réceptionnés vers la mi-octobre. L'installation de ces poubelles sera immédiatement organisée après livraison.

Déchetterie

La déchetterie changera de site dès le début 2010. Elle sera transférée de l'autre côté de la route des Salins, à côté du stade.

Encombrants

Il est rappelé que les encombrants peuvent être déposés à la déchetterie tous les lundis matins. Ce service est gratuit.

Toutefois, il est très regrettable de constater que durant le mois d'août dernier, si 15 tonnes d'encombrants ont été récupérées sur le site, 20 tonnes ont été ramassées par la société SITA en Ville. Le constat est accablant.

Il est rappelé que ces déchets doivent faire l'objet d'un traitement spécifique et ne doivent en aucun cas se retrouver mélangés aux ordures ménagères.

Déchets Verts

Les tarifs pratiqués sont les suivants : 8 € le m3 pour les particuliers et 10 € le m3 pour les entreprises.

Une fois les déchets verts déposés, ils sont ensuite broyés par le SIVOM, évacués et transformés en compost. L'objectif est d'éviter que ce type de déchets se retrouve dans les ordures ménagères.

Piles et batteries usagées

Des boîtes destinées à récupérer ces déchets sont disponibles en Mairie, aux services techniques et à la bibliothèque.

Les usagers sont toutefois informés qu'ils peuvent également ramener ces objets dans les établissements qui les commercialisent.

Tri dans l'habitat vertical

Pour inciter les communes à développer le tri sélectif, l'Etat a instauré, il y a quelques années, une taxe, la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

En 2009, elle s'élevait à 13 € par tonne d'ordures ménagères. Selon les documents communiqués, cette dernière augmentera jusqu'à 40 € d'ici quelques années. Il est donc impérieux de trier les déchets. Tout ce qui est trié permet à la Commune de percevoir des recettes en contre partie des efforts consentis. Plus ces recettes augmenteront, plus elles permettront de faire baisser le coût des ordures ménagères.

Il est noter la participation de nombreuses résidences tropéziennes sur ce thème.

CHEMIN des TAMARIS

Nettoiemnt

Ce chemin ne semble pas entretenu régulièrement, comme prévu.

La société SITA intervient sur site tous les troisièmes jeudis de chaque mois, à l'appui d'un arrêté municipal interdisant le stationnement ; cette disposition administrative devant permettre le nettoyage complet de la voie. Toutefois, à chaque intervention, des problèmes de stationnement sont constatés. De plus, lors des interventions de nettoyage, des véhicules circulent, en totale interdiction, mettant ainsi la sécurité des employés en jeu.

Par ailleurs, la société rencontre des problèmes également avec la végétation débordant des propriétés et un mur menaçant de s'écrouler. Ces entraves ne permettent pas aux véhicules spécialisés d'opérer correctement.

Afin d'améliorer la situation, une rencontre sur place sera organisée entre le responsable de la société SITA et M. STRAZZIERI, coprésident du quartier.

Stationnement

Un stationnement perpétuel est constaté. L'intervention de la Police Municipale est demandée.

MUR du STADE

Une étude est en cours. Dès réception des résultats, les travaux seront entrepris.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le Président du quartier,

Le Coprésident du quartier,

Claude HAUTEFEUILLE

René STRAZZIERI